



Doc. 16240
02 octobre 2025

L'intelligence artificielle et la migration

Amendement¹ n° 1

Mme Marijana PULJAK, Croatie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souligne également les opportunités qu'offre une utilisation responsable et éthique de l'IA. L'IA peut contribuer à sauver des vies, car elle permet d'améliorer les opérations de recherche et de sauvetage, fournir aux personnes migrantes et réfugiées des informations multilingues et accessibles, et soutenir leur intégration en facilitant l'apprentissage des langues, l'éducation et l'accès au marché du travail. Lorsqu'elle est conçue dans un souci de transparence et avec une obligation de contrôle humain et des garanties solides en matière de droits humains, l'IA peut favoriser l'innovation, réduire les charges administratives et renforcer la confiance dans les institutions. De cette manière, l'IA peut rendre la gestion des migrations non seulement plus efficace, mais aussi plus humaine et plus inclusive.»

Note explicative

Alors que la résolution met l'accent sur les risques de l'IA, cet amendement souligne ses aspects positifs. Utilisée de manière responsable et éthique, l'IA peut sauver des vies, favoriser l'intégration, alléger les charges, encourager l'innovation et instaurer la confiance, rendant ainsi la gestion des migrations plus humaine et plus inclusive.

Déposé par:

PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
BONETTI Elena, Italie, ADLE
FRESCO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE
GRYFFROY Andries, Belgique, ADLE
PAVIĆ Marko, Croatie, PPE/DC
RAČAN Ivan, Croatie, SOC
RENZI Nicola, Saint-Marin, ADLE

1. 2025 - Quatrième partie de session

